

## Réunion cantonale du Moyen Adour

Lundi 11 décembre, Isabelle LOUBRADOU et Jean-Christian PEDEBOY, Conseillers Départementaux du canton du Moyen Adour, ont organisé en Mairie d’Arcizac-Adour une réunion cantonale. Trois grandes thématiques étaient au programme de ce temps d’échange auquel ont participé une vingtaine de Maires et d’Adjoints du canton : la politique départementale en matière de logement et d’habitat, les travaux routiers et le Fonds d’Animation Cantonal.



### Logement et habitat : présentation de la politique du Département

En préambule, une présentation de l’Agence Départementale d’Information sur le Logement (ADIL) a été réalisée par Anne COLAT-PARROS. L’occasion de préciser les missions et les compétences de cette association départementale de conseil aux propriétaires et locataires qui réalise chaque année, gratuitement, 8 000 consultations dans les Hautes-Pyrénées. Cette structure est un outil central afin d’accompagner les politiques du logement et de l’habitat du Département, présentées au cours de cet échange par Véronique CONSTANTY, Directrice au sein de la Direction de la Solidarité Départementale. L’occasion de recueillir les expériences des participants à cette réunion, et de souligner le rôle joué par les Maires, à l’interface de nombreuses réglementations et obligations.



## **Les travaux routiers du canton**

Une présentation de l'Agence des Routes dont dépend le Moyen Adour a d'abord été effectuée par Régis GAUBERT. Au total, à l'échelle du canton, ce sont 98km de route dont le Département a la charge, ce qui représente chaque année plus de 11 000 heures de travail. Les participants ont pu faire remonter certaines de leurs préoccupations, comme par exemple les problématiques liées aux fossés ou bien encore la qualité du revêtement des routes.

## **Le Fonds d'Animation Cantonal : une aide en direction de l'animation locale.**

Permettant de participer au dynamisme, à la vivacité locale et au bien vivre ensemble, le Fonds d'Animation Cantonal est une aide financière en direction des projets d'animation locale. Romain PAGNOUX, du Service Vie Associative du Département, a effectué une présentation de cette enveloppe annuelle de 5 000 € créée en mars 2017, et attribuée uniquement sur le volet fonctionnement. A noter que l'aide financière du Département dans le cadre du FAC ne peut excéder 50% du montant global de l'action ou du projet.



Ces échanges se sont poursuivis autour d'un moment de convivialité

A noter que la prochaine réunion cantonale aura pour thème le Fonds d'Aménagement Rural, dont les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés au plus tard le 31 janvier 2018. Cette prochaine réunion sera organisée à la fin du premier trimestre 2018.